



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 3 MARS 2022

Ce deuxième conseil d'école de l'année scolaire 2021-2022 s'est déroulé de 18h30 à 20h30 dans le préau de l'espace Guy Monnerot de l'école de Boisseuil.

Ont participé à ce conseil :

- pour les représentants de parents d'élèves : Mme Amandine GARON, Mme Aurélie BEHRA-MARSAC, Mme Magalie MONNERON, Mr Laurent CHAUFFIER, Mr Jérôme VEZINE, Mme Virginie MAURIN, Mme Marie BIGOT PORTE, Mme Fanny TIGOULET, Mme Elodie ROUX, Mr Laurent TRILLON, Mme Mathilde GALLEGO (en visio), Mr Dominique PARVILLE (en visio)

- pour l'équipe pédagogique : Mr Olivier REYMBAUT (Inspecteur de circonscription), Mme VAILLANT Sandrine, Mme COMBIER Véronique, Mme Aurélie FERRIERE, Mme AUGIER Lydie, Mme FILLEUL Emmanuelle, Mme BONNEL Lydie, Mme MAYTRAUD Stéphanie, Mme GAUMET-MILLECAMP Laurence, Mme GAUTIER Stéphanie, Mr DELISLE Frédéric, Mme CHANTRAINE Laurence, Mme DESAGE Céline, Mme BRUGUET Estelle, Mr VARENNE Guillaume (éducateur du dispositif d'autorégulation), Mme LAROQUE Dominique (ATSEM)

- pour la municipalité : Mr JANICOT Philippe (maire de la commune), Mme BOURGEOIS Annick (conseillère municipale en charge des affaires scolaires), Mr FAURE Clément (responsable du pôle jeunesse)

Etaient excusés :

- pour l'équipe enseignante : Mme ROUX Blanche, Mme LAPORTE Nadine  
- pour les représentants de parents d'élèves : Mme Coline ADRIANO, Mme Christelle ARICO, Mme Delphine MORTORELL, Mme Alexandra CHEVALIER, Mme Emilie MANGUY, Mme Pauline CONSTANT, Mme Estelle DIJOUX

### **Partie 1 – Organisation et fonctionnement de l'école.**

#### Organisation de l'école.

L'école de Boisseuil scolarise actuellement 334 élèves, dont 109 élèves en maternelle et 225 élèves en élémentaire. Le dispositif d'autorégulation accueille depuis ce retour de vacances un nouvel élève en classe de CE2 de Mme Gautier. Il est ainsi complet avec 10 élèves.

#### Fonctionnement de l'école.

Depuis le dernier conseil d'école qui avait eu lieu le mardi 19 octobre 2021, notre établissement a fait face à une dégradation de la situation sanitaire et plus particulièrement après les vacances de fin d'année.

Cela a impacté lourdement le fonctionnement de l'école, avec :

- Le renforcement du cadre sanitaire (passage du niveau 2 au niveau 3)
- La procédure de dépistage qui a évolué de nombreuses fois, essayant de s'adapter à la situation sanitaire
- L'annulation ou la mise en suspens de certains projets de l'école comme la piscine, la classe de neige, la visite finale du projet Terre en feu, le report des évaluations nationales mi-CP...

Cette période difficile nous a permis cependant de mettre en avant la bonne mise en place de la continuité pédagogique et de la qualité des moyens de communication entre les familles et les enseignants, la direction de l'école et également la bonne coordination entre l'école et les services de la municipalité.

Nous remercions l'ensemble de tous les acteurs de l'école qui ont fait preuve d'une grande adaptabilité en ces périodes troublées.

#### Perspectives des périodes 4 et 5.

Cette rentrée après les vacances d'hiver semble placée sous le signe d'une amélioration de la crise sanitaire. Il est tout de même nécessaire de conserver une certaine vigilance, en conservant les gestes barrières.

Cette amélioration a permis un allègement des mesures avec depuis ce lundi 28 janvier :

- le passage du cadre sanitaire de niveau 3 (orange) au niveau 2 (jaune) avec :
  - la fin du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les adultes ;
  - la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;
  - la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque mais en respectant une distanciation adaptée selon la pratique (les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque en intérieur) ;
- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe).

Concernant le dispositif de dépistage, voici les règles qui sont applicables depuis ce lundi 28 février :

#### > Elève cas confirmé (positif à la COVID-19).

- Les responsables légaux de l'élève informent sans délai la directrice de l'école, l'enseignant(e) et le responsable de l'ALSH de la situation de cas confirmé par mail ou par téléphone.

- L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement et doit respecter une période d'isolement qui débute :

\* à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;

\* à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Conduites à tenir :

- S'agissant des élèves de moins de 12 ans, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.
- Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.

### > Elève cas contact.

- Les élèves ne devront réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J+2 après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact. Sur présentation du courrier remis par l'école, les représentants légaux de l'élève se verront remettre gratuitement en pharmacie l'autotest à réaliser.
- La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires.
- Si un autotest est positif, le résultat devra être confirmé par un test antigénique ou PCR (l'élève ne devra pas se rendre à l'école dans l'attente du résultat).
- Les élèves ayant contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois et identifiés comme cas contact ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.
- Si les responsables légaux le souhaitent ou en cas de difficulté transitoire pour obtenir des autotests, la surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours).

Toutes les familles de l'école ont été informées de ces nouvelles règles la veille de la rentrée des classes.

A l'occasion de ce conseil d'école, la directrice souhaite préciser les conditions de mise en œuvre de la continuité pédagogique. Celle-ci est activée par les enseignants lorsqu'un élève est en isolement en raison de la COVID-19.

Concernant les autres motifs d'absence, les enseignants transmettent les leçons et les devoirs, comme cela se faisait habituellement.

Concernant l'absence d'un enseignant, si celui-ci n'est pas remplacé, le niveau 2 du cadre du protocole sanitaire indique que la répartition des élèves dans les autres classes peut avoir lieu.

Il est vrai que lorsque le cadre sanitaire est au niveau 3, la répartition n'est pas possible et les classes sont fermées.

### Activités pédagogiques.

Suite à l'amélioration des conditions sanitaires, les projets pédagogiques sont relancés et vont dans l'ensemble pouvoir avoir lieu.

Dans les semaines à venir vont avoir lieu : les séances de piscines, les deux voyages scolaires (classe de neige et voyage à Toulouse qui feront l'objet de réunions d'informations dans les semaines à venir pour répondre aux diverses interrogations des parents), les séances à la patinoire.

Devrait également intervenir l'association « Ose le dire », dont les animatrices étaient venues à la rencontre des représentants des parents d'élèves lors du dernier conseil d'école de l'année précédente.

De plus, la liste des activités pédagogiques présentée au premier conseil d'école s'est étoffée de nouveaux projets :

- Visite de la principale de collège de Pierre Buffière le 14 mars pour rencontrer les futurs élèves de sixième
- Projet « Haiecoliers » (classes de CE1B, CE2A, CE2B et CM1-CM2) en collaboration avec la municipalité et la fédération des chasseurs : une haie sera implantée au niveau du parking du gymnase
- Une animation avec l'association de la Loutre sur le thème de l'eau pour la classe des CM1
- Un projet plastique avec le Musée de la Terre de Puycheny pour les 4 classes de maternelle

## **Partie 2 – Santé et sécurité à l'école.**

### **La santé à l'école.**

Concernant la santé des élèves, les enfants de moyenne section ont bénéficié d'un bilan auditif, réalisé par une infirmière de la PMI aux mois d'octobre et novembre. Seront concernés par un bilan de dépistage visuel, les élèves de petite section au mois d'avril.

Un bilan auditif et visuel pour les élèves de CE2 sera également réalisé par l'infirmière du collège.

Je souhaite également rappeler aux parents dont les enfants vont avoir ou ont déjà eu 6 ans, qu'un rappel vaccinal DTP doit être réalisé. Ce rappel rentre dans le cadre règlementaire du suivi de la santé des élèves.

Suite à la demande des représentants de parents d'élèves concernant les coordonnées du médecin scolaire et de la psychologue scolaire, Je vous propose de diffuser aux familles un document résumant leur champ d'intervention et leurs coordonnées. Ce document sera également mis sur le blog de l'école. Concernant la psychologue scolaire, Mme Sophia Meziane était absente et vient de reprendre le travail. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas répondu à certaines demandes de parents.

La directrice informe que tout appel à la psychologue scolaire ou autre doit faire l'objet d'une information à l'enseignant de la classe.

### **La sécurité à l'école.**

Depuis le dernier conseil d'école, l'école a procédé à deux exercices de sécurité :

- Une alerte PPMS attentat-intrusion le 22 octobre 2021
- Une alerte PPMS risques majeurs : simulation d'une tempête : le 8 décembre 2021
- La deuxième alerte incendie le mardi 1 mars 2022, exercice inopiné

Une des missions du conseil d'école est de donner un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement. Le conseil d'école avait déjà amorcé une action en modifiant le Règlement intérieur de l'école à ce sujet.

Sur décision de la DSDEN du département du 87, l'année 2021-2022 est marqué par le déploiement du programme PHARe, programme de lutte contre le harcèlement et l'intimidation à l'école, qui est inscrit dans l'article 5 de l'école de la confiance.

Ce déploiement concerne et concernera tous les acteurs de l'école :

- L'équipe pédagogique : formation de la directrice ; travail de l'équipe d'école pour la mise en place de référents et de la méthode de traitement.
- La municipalité pour les temps périscolaire : à ce titre une réunion d'information aura lieu le lundi 7 mars pour sensibiliser au traitement des situations de harcèlement qui pourraient se dérouler sur les temps de l'enfant pris en charge par les communes
- Les familles : qui se verront proposer un "Atelier d'information aux familles » sous la forme d'un outil numérique.

Tout cela sera explicité de manière plus précise lors du dernier conseil d'école avec présentation de la mise en place finalisée au sein de l'école.

## **Partie 3 : Projet d'école**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école et dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Comme indiqué lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école, le projet d'école 2018-2022 rentre dans sa dernière année de mise en application. L'équipe éducative est actuellement en pleine réflexion pour l'écriture du prochain projet 2022-2026.

Celui-ci sera construit autour de 3 grands axes :

- Les apprentissages et les parcours des élèves : améliorer les compétences des élèves
- Les apprentissages et les parcours des élèves : favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive
- Les parcours spécifiques

Les parents d'élèves sont des acteurs essentiels au sein de l'établissement.

C'est pourquoi, la directrice propose aux représentants de parents d'élèves de les associer à cette écriture du nouveau projet concernant le bien vivre à l'école et la liaison école/famille. Cela a pour objectif de renforcer l'alliance éducative avec les familles pour mieux les associer au parcours scolaire de leur enfants.

Les représentants de parents d'élèves acceptent la proposition et reviendront vers l'équipe enseignante pour faire des suggestions après réflexion et consultation des parents d'élèves.

#### **Partie 4. La coopérative scolaire.**

Depuis le début de cette année scolaire, la coopérative scolaire a et va financer de nombreux projets : des transports, des voyages scolaires, des achats pour des activités dans les classes et bien d'autres.

Elle a aussi organisé deux actions : la vente des photographies scolaires et la vente des chocolats de Noël.

La Banque Postale a réalisé le remboursement des frais de tenue de compte.

#### **Partie 5. Les questions des représentants de parents d'élèves.**

Questions concernant l'école.

1/ Le projet "délégués de classe" est un projet qui a une grande importance pour nos enfants et qui leur permet de s'initier à la vie en société. Comment le projet a-t-il été déployé cette année ?

Réponse : Le projet des élections des délégués de classe a été relancé cette année encore. Cependant, la mise en place a été retardée ou empêchée par la situation sanitaire. L'équipe enseignante vient de relancer le projet, avec une mission pour chaque délégué de classe : faire parvenir à la directrice des propositions de dessins au sol pour la cour de récréation. Nous espérons que nous pourrions les réunir mais cela sera fonction du protocole sanitaire en vigueur.

2/ Le projet Classe de Neige est un autre projet qui tient à cœur à nos enfants et qui suscite des questions. A ce jour, est-il prévu une réunion d'information/préparation ?

Réponse : Une réunion d'information aura lieu le mardi 15 mars, ce qui permettra de présenter le projet et de répondre aux interrogations.

3/ Est-ce que l'organisation de visites des Grande Section à l'école primaire est possible et envisagée ?

Réponse : Comme chaque année, une liaison Grande section / CP a lieu. Cette liaison prend des formes différentes chaque année en fonction de la situation sanitaire. Quelque soit la forme, celle-ci aura bien lieu.

4/ Serait-il possible de faire une info à tous les parents sur l'existence du/de la psychologue scolaire, ses missions et les moyens pour la contacter ? (Remarque : impossible de la joindre en ce moment - plusieurs messages laissés depuis début janvier sans aucun retour)

Réponse : voir la réponse au niveau de la partie « santé et sécurité à l'école ».

5/ Est ce que le répondeur de l'école peut être actualisé ?

La directrice a tenté mais pour l'heure cela n'est pas possible.

6/ Lorsque les classes sont fermées sans un lien direct avec la Covid (problématique personnelle : enfant malade d'un instituteur ou autre...), un accueil, malgré tout, des enfants peut-il avoir lieu ? Dans quelles conditions ?

Réponse : A ce jour, cela n'est plus en vigueur mais en cas de durcissement du protocole, il n'y a pas d'autre solution, au niveau de l'éducation nationale, que de fermer les classes.

La directrice aborde également le sujet des mouvements de grève des enseignants. Lors de ces mouvements, la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 a créé un Service Minimum d'Accueil (prise en charge des enfants par les services de la municipalité) si 25% des effectifs et plus sont en grève. Cela n'est donc pas automatique.

S'il y a moins de 25%, les élèves présents sont répartis dans les autres classes, quand le protocole le permet, ce qui est actuellement le cas.

Afin que pouvoir mieux informer les parents d'élèves sur la mise en place ou pas du SMA, la municipalité informera les parents à chaque mouvement. Cela permettra ainsi aux parents de s'organiser.

Questions concernant l'ALSH.

1/ Nous n'avons pas eu de retour sur le questionnaire sur les périodes d'ouverture de l'ALSH. Est-ce que des modifications d'organisation sont envisageables ou envisagées ?

Réponse : 142 familles ont répondu au questionnaire soit 57% des familles. 64% étaient satisfaites, 67 familles ont fait part de leur difficulté sur la période de début août et 48 familles se sont dites prêtes à inscrire leur(s) enfant(s) début août et à Noël. Il est à noter que ces deux périodes d'ouverture ont un coût très important. Une recherche de solution avec le centre de Feytiat est à l'étude. Des propositions seront réalisées aux familles fin mars.

2/ Concernant la facturation, savez quand nous aurons les factures de cet été ? Peut-on espérer recevoir les factures plus régulièrement pour éviter ce qui s'est produit pour l'année 2021 ?

Réponse : Les difficultés liées aux factures sont les conséquences d'un changement de Trésorerie (passage de la Trésorerie de Pierre Buffière à celle de Limoges).

Il y a environ quatre mois de retard. La facturation de l'été a été envoyée au mois de décembre. Le problème est lié au prestataire de service du trésor public. Il risque d'y avoir encore des problèmes dans les mois à venir.

Des pistes de travail ont été mises en place afin que cela ne se reproduise plus.

3/ Nous n'avons pas eu de retour sur la possibilité d'aide aux devoirs. Y a-t-il eu des avancées sur le sujet ?

Réponse : Un temps de concertation a eu lieu entre des enseignants, des représentants de parents d'élèves et la municipalité. Plusieurs scénarios sont à l'étude avec comme variables les tarifs, les contraintes, ... La municipalité ne souhaite pas, dans ce cadre, se substituer aux parents ou aux enseignants. La réflexion avance.

Questions concernant la mairie

1/ Est-il prévu d'équiper l'école de ces capteurs de CO2 annoncés par le ministère ? Serait-il envisageable de plutôt faire installer des purificateurs d'air ? Pour info complémentaire : Capteurs de CO2 dans les écoles publiques : le délai pour déposer votre demande de subvention auprès de l'État repoussé au 30 avril 2022 - AMF62 Dossier à déposer en préfecture

Réponse : Mr le Maire indique que le sujet a fait l'objet d'une réflexion des maires de l'agglomération. Cette dépense semble inutile, une aération régulière des salles étant plus efficace.

2/ Le planning de rénovation du restaurant scolaire avance-t-il comme prévu ?

Réponse : Une consultation a eu lieu au mois de décembre. C'est le cabinet « OX architecture » qui a été choisi pour la maîtrise d'œuvre. La période du mois de février au mois de mai 2022 est consacrée aux études et au dépôt de permis de construire. Le planning prévisionnel de fin de travaux qui était prévu en décembre 2023 semble difficile à tenir compte-tenu de la difficulté actuelle de se procurer les matériaux. Mr le Maire envisage une fin des travaux à la rentrée de septembre 2024. Le lancement des travaux est prévu pour le mois d'octobre 2022.

La Directrice de l'école

Mme Auroy

Pour les représentants des parents d'élèves

Mme BEHRA-MARSAC